Département de Mayotte
Communauté des Communes du Centre-Ouest

EXTRAIT DE LA DELIBERATION N°43 DU 02 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 11 SEP. 2017
D.R.C.L

Nombre
De conseillers en exercice : 38
De Présents : 6
De Votants : 6

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la CCCO le 02/09/2017 et que la convocation du conseil avait été faite le 31/08/2017 suivant les articles L. 2121-11 et –12 et L.2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

Présents :
ANTOYISSA Zainoudine, ATTOUMANI Issoufi, HAROUNA Zaidani, MADI Said, YOUSSOUFOU Soulaimana, ABDOU-MADI Sandati,

Absents :

AHMED Fatima, ALI Fatima, ALI-MALOU ASSANI Assani, BACAR Inchati Soilihi, CHANFI Dahabia, HADIDAR Mohamed El-amine, KAMARDINE Mansour, MADI MARI Moissoukari, MAHAMOUDOU Laouia, MASSIALA Sadanati, MIKIDADI Madihali, MROIVILI Amina Moilim, MVOULANA Chakila Laila, SAID Mohamed, SAINDOU Dhoirifia, AHMED Aida, DOUKAINI Kamaria, MADI ASSANI Binti, HAROUNA Attoumani, ANTOINE Ibrahim Salim, ABDOU COLO Nassuhati, AHMED-COMBO Ali, ABDOU Mikidachi, BAMANA Anchya, HAMADA Dahalane Patrick, HAMIDOU Mouhamadi Ali,
IBRAHIMA SAID Maanrifa, MAHADI Salima, MAHAMOUD Hadhurina Souffiani, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDALLAH Said.

Le conseil communautaire de la CCCO s'est réuni le samedi 2 septembre 2017 à 9 heures 30 minutes dans la salle des délibérations de la mairie de Tsingoni, sur convocation en date du 31 août 2017 adressée par Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, Président.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame ***ABDOU-MADI Sandati,*** *ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

Le président expose

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

À partir d'une volonté exprimée par les élus de la communauté de communes du centre-ouest, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

En ce sens, le contrat de ruralité s'articule autour de six volets prioritaires pouvant être complétés en fonction des besoins :

- accessibilité aux services et aux soins ;
- développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc.) ;

- redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité ;
- mobilité ;
- transition écologique ;
- cohésion sociale.

Le contrat est conclu pour la période 2017-2020, avec une clause de révision à mi-parcours.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1) D'approuver la signature du contrat de ruralité 2017-2020,

2) D'approuver la demande de subvention d'un montant de 562 648 € pour la mise en œuvre du plan d'actions pour l'année 2017selonle tableauci-joint,

3) De faire participer la CCCO au financement du dispositif à hauteur de 178 162 €,

4) et enfin d'approuver la signature de tout document utile pour la mise ne œuvre de cette délibération.

Le président certifie que le compte-rendu de la séance sera affiché à la CCCO.

Fait et délibéré, le 02 septembre 2017

Pour extrait conforme,
Le président

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 11 SEP. 2017
D.R.C.L

DEPARTEMENT DE MAYOTTE - CC DU CENTRE OUEST

Président
de la C
M. Zaïnoud

Axe stratégique		Projet		Territoire concerné (Commune ou Interco CCCO)	Cout total				Thématiques touchées					
					Total	Contribution Etat souhaitée	Part Autofinancement	Part Autres Subventions	L'accès aux services publics et marchands et aux soins	La revitalisation des bourgs centres	L'attractivité du territoire	Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	La transition écologique et énergétique	La cohésion sociale
1	L'accès aux services publics et marchands et aux soins	1	Aménager l'espace du siège de l'intercommunalité	CCCO	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €						
2	La revitalisation des bourgs centres	1	Création d'aires récréatives	Sada, Chiconi et Mtsangamouji	200 000 €	160 000 €	40 000 €	0 €						
		2	Création de places publiques	Mtsangamouji	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €						
3	L'attractivité du territoire	1	Mise en place d'une signalétique sur les sites touristiques	CCCO	70 000 €	56 000 €	14 000 €	0 €						
		2	Réalisation d'un guide du territoire	CCCO	50 000 €	10 000 €	40 000 €	0 €						
		3	Aménagement de sites patrimoniaux	Tsingoni	408 094 €	32 648 €	8 162 €	367 285 €						
		4	Réhabilitation des sentiers de promenade et de randonnées	Ouangani et Chiconi	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0 €						
4	Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	1												
5	La transition écologique et énergétique	1	Création de pépinières	CCCO	50 000 €	40 000 €	10 000 €	0 €						
6	La cohésion sociale	1	Acquisition de mobiliers pédagogiques et culturels	Chiconi	30 000 €	24 000 €	6 000 €	0 €						
Total					1 108 094 €	562 648 €	178 162 €	367 285 €						

PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇU LE 11 SEP. 2017
D.R.C.L